



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Nouvelle – Aquitaine**

Arrêté préfectoral n° 2024/66

**création de secteurs d'information sur les sols (SIS) sur les communes de BIZANOS et
de MEILLON**

**LE PRÉFET DES PYRÉNÉES ATLANTIQUES
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite**

VU le Code de l'Environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L. 556-2, L. 125-6, L. 171-6, L. 171-8, L. 172-1, L. 511-1, L. 512-5, L. 514-5 et R.125-41 à R.125-47 ;

VU le décret du 5 octobre 2022 portant nomination de M. Julien CHARLES préfet des Pyrénées-Atlantiques ;

VU le décret du 5 juillet 2024 portant nomination de M. Samuel GESRET secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques ;

VU l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols SIS ;

VU le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L. 125-6 et L. 125-7 du Code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

VU l'arrêté préfectoral n°64-2024-08-26-00006 du 26 août 2024 donnant délégation de signature à M. Samuel GESRET secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques ;

VU le rapport et les propositions du 21 août 2024 de l'Inspection des installations classées pour la protection de l'environnement ;

VU les absences d'avis émis par les communes et EPCI concernées entre le 30 octobre 2023 et le 30 décembre 2023 ;

VU l'information des propriétaires concernés par le projet de création de secteurs d'information sur les sols, par courrier du 25 avril 2024 ;

Vu les absences d'observation du public recueillies entre le 10 juin 2024 et le 15 juillet 2024 .

CONSIDÉRANT qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

CONSIDÉRANT que les activités exercées par les sociétés dont les noms figurent sur l'annexe 1, est à l'origine de pollution des sols et des eaux souterraines ;

CONSIDÉRANT que les communes du département des Pyrénées Atlantiques ont été consultées sur les projets de création de Secteurs d'Information des Sols situées sur leur territoire ;

CONSIDÉRANT que les propriétaires des terrains d'assiette concernés par des projets de création de Secteurs d'Informations des Sols ont été informés ;

CONSIDÉRANT que la consultation du public a été réalisée du 10 juin 2024 au 15 juillet 2024 ;

CONSIDÉRANT que les remarques des communes, des propriétaires et du public ont été prises en compte et qu'elles ne remettent pas en cause les projets de création de Secteur d'Information des Sols ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques,

ARRÊTE

Article premier : Généralités

Conformément à l'article R. 125-45 du Code de l'Environnement, les secteurs d'information des sols (SIS) sont créés pour l'Établissement Public de Coopération Intercommunale Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées.

Sur la commune de BIZANOS :

- Fiche SIS N° SSP4053000101, site de MONTANUY (ex BARBE)

Sur la commune de MEILLON :

- Fiche SIS N° SSP00124130101, site d'Ancien puits Le Lanot 6
- Fiche SIS N° SSP00061900101, site d'Ancien puits Meillon 1

Ces secteurs d'information des Sols sont annexés au présent arrêté préfectoral.

Article 2 : Publicité

Les secteurs d'information des Sols mentionnés à l'article 1 sont publiés sur le site Internet : <http://www.georisques.gouv.fr>

L'arrêté est publié au recueil des actes administratif du département des Pyrénées-Atlantiques.

Article 3 : Notifications


Conformément à l'article R. 125-46 du Code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale dont le territoire comprend un ou des Secteurs d'Information des Sols mentionnés à l'article 1, et des DDT(M).

Article 4 : Exécutions

Le secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement, les inspecteurs de l'environnement placés sous son autorité, le maire de BIZANOS, le maire de MEILLON et les présidents d'EPCI sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **17 SEP. 2024**

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire général

Samuel GESRET

17 SEP 2024

Pour le Prêtre et par délégation
Le Secrétaire général
Samuel GESSRET

SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS MONTANUY (ex BARBE) à BIZANOS

Description du établissement

Date de dernière mise à jour des informations : 06/05/2022

Nom : MONTANUY (ex BARBE)

Adresse : 67Br du marechal foch

Commune principale : BIZANOS (64132)

Communes secondaires Non renseigné

Activités : E38.31Z - null

Description : Non renseignée

Conclusions de l'administration sur l'état des sols

Date de dernière mise à jour des informations : 06/05/2022

Terrain répertorié en Secteur d'Informations sur les Sols (SIS)

Identifiant : SSP4053000101

Ancien identifiant SIS : Non renseigné

Description¹ : La société MONTANUY a exercé sur ce site une activité de tri, transit de métaux et déchets de métaux sur une période d'août 2017 à décembre 2020 et une activité de réparation mécanique sur une période de juin 2019 à décembre 2020. Un diagnostic environnemental a été réalisé dans le cadre de l'activité de réparation mécanique menée par la société Montanuy aux abords des bâtiments Nord du site. Compte tenu des résultats obtenus, des anomalies et impacts mis en évidence par le diagnostic, des investigations complémentaires devront être envisagées (extension latérale et verticale des impacts mis en évidence dans les sols et mise en œuvre de piézomètres). Tout changement d'usage devra faire l'objet d'une vérification de la compatibilité de l'état du site avec l'usage retenu.

Documents associés² : Non renseigné

Synthèse de l'action de l'administration

Date de dernière mise à jour des informations : 06/05/2022

Description³ : Un diagnostic environnemental (rapport DEKRA n°53398603 de janvier 2021) a été réalisé dans le cadre de l'activité de réparation mécanique menée par la société Montanuy aux abords des bâtiments Nord du site. Ce diagnostic a porté sur 5 sondages de sol et un prélèvement d'eau dans un puits présent sur le site et a révélé :

– dans les sols :
une pollution ponctuelle des sols en hydrocarbures et aux PCB au droit du sondage localisé dans la zone de stockage de pièces et engins sur

dalle béton jusqu'à une profondeur de 0,5 m.
et, d'une manière générale, un impact des sols du site en métaux lourds, notamment en cuivre et en mercure, très certainement lié aux anciennes activités exercées sur ce site.

– dans les eaux souterraines :
l'absence d'impacts significatifs pour l'ensemble des composés analysés au droit du puits présent sur site.

Tout changement d'usage devra faire l'objet d'une vérification de la compatibilité de l'état du site avec l'usage retenu. Dans ce cadre et compte tenu des résultats obtenus, des anomalies et impacts mis en évidence par le diagnostic de janvier 2021, des investigations complémentaires devront être envisagées (extension latérale et verticale des impacts mis en évidence dans les sols et mise en œuvre de piézomètres).

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté(s) : Non renseigné

Documents associés : Localisation des sondages

Résultats d'analyse des sols COHV - HAP

Résultats d'analyses des sols BTEX-PCB-HCT

Résultats d'analyses eaux souterraines au droit du puits BTEX-ETM-HAP

Résultats d'analyses eaux souterraines au droit du puits HCT-PCB-COV

Résultats d'analyses des sols ETM

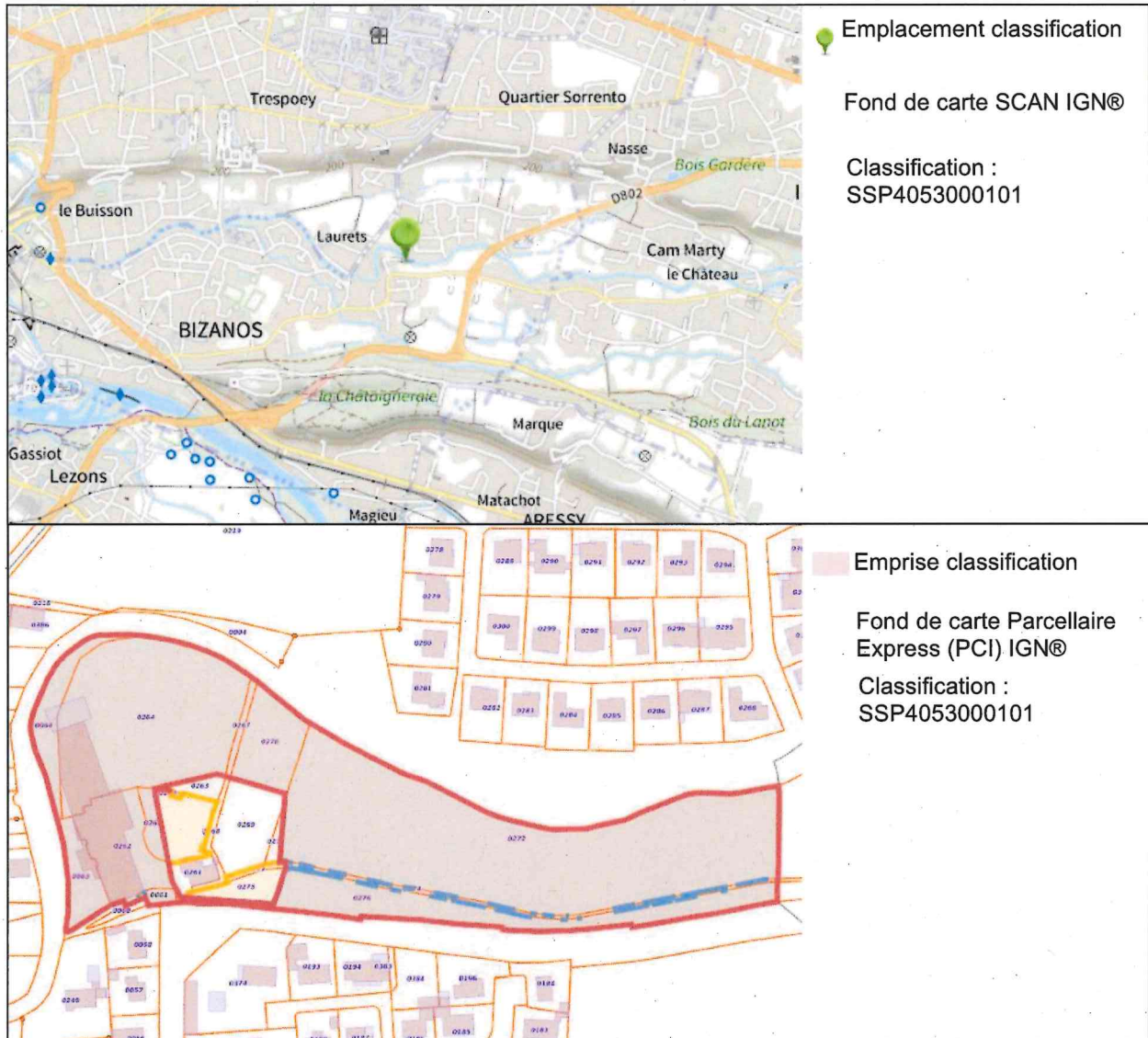
Géolocalisation

Parcelles concernées par le SIS :

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
Bizanos	1	AK	0061	64
Bizanos	1	AK	0063	64
Bizanos	1	AK	0064	64
Bizanos	1	AK	0262	64
Bizanos	1	AK	0264	64
Bizanos	1	AK	0266	64
Bizanos	1	AK	0267	64

Bizanos	1	AK	0270	64
Bizanos	1	AK	0272	64
Bizanos	1	AK	0274	64
Bizanos	1	AK	0276	64

Plans cartographiques :



Coordonnées du centroïde
(Web Mercator) :

Long. : -37384.93345188334, Lat. : 5356476.883341264

Superficie estimée :

24458 m²

1 - Pour les établissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement (www.georisques.gouv.fr)

2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche

3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les établissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.

SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS TEPF

puits Le Lanot 6 et manifold MC12 - LLT6 et MC12 à MEILLON

Description du établissement

Date de dernière mise à jour des informations : 30/10/2019

Nom : TEPF puits Le Lanot 6 et manifold MC12 - LLT6 et MC12
Adresse : CHEMIN HENRI IV
Commune principale : MEILLON (64376)
Communes secondaires : Non renseigné
Activités : Non renseignée
Description : Non renseignée

Conclusions de l'administration sur l'état des sols

Date de dernière mise à jour des informations : 15/04/2022

Terrain répertorié en Secteur d'Informations sur les Sols (SIS)

Identifiant : SSP00124130101

Ancien identifiant SIS : Non renseigné

Description¹ : Le site Le Lanot 6 a été réhabilité pour un usage agricole. Les travaux de réhabilitation ont été cadrés par arrêté préfectoral (arrêté Mines/2015/15 du 30/04/2015) et ont fait l'objet d'un procès-verbal de récolement qui a conduit à lever la police des mines pour ce site (arrêté préfectoral Mines/2018/04 du 18/07/2018).

Lors de la visite de récolement, le terrain avait retrouvé son un usage agricole initial.

Documents associés² : Arrêté préfectoral MINES/2015/15

Arrêté préfectoral MINES/2018/04

Rapport de recevabilité

Mémoire de fin de travaux

Annexe 01_Donnees Gestion NORMs

Annexe 02 Diagnostic initial amiante SOCOTEC

Annexe 03 Diagnostic amiante 2CS

Annexe 04 Diagnostic initial plomb DEKRA

Annexe 05_Diagnostic environnement initial

Annexe 06_Diag. Environnement Complémentaire

Annexe 07_Analyses rejet eau

Annexe 08_PLAN DE LOCALISATION DES RESEAUX

Annexe 09_Listing stocks matériaux

Annexe 10_Origine matériaux remblais

Annexe 11_Caracterisation materiaux apport

Annexe 13_Analyses des stocks

Annexe 13_Contrôles libératoires

Synthèse de l'action de l'administration

Date de dernière mise à jour des informations : 30/10/2019

Description³ : Les sites du puits LLT6 et du MC12 ont fait l'objet d'un diagnostic environnemental en 2014 qui a montré la présence dans les sols :

- d'hydrocarbures totaux (HCT) avec des concentrations maximales mesurées de 4800 mg/kg dans le bournier B7 et 1400 mg/kg à proximité des cuves de fioul et méthanol ;
- de zinc (concentrations maximales de 1500 mg/kg dans le bournier B7 et de 1300 mg/kg au point de sondage PM25-2),
- de plomb (concentrations maximales de 330 mg/kg dans le bournier B7 et de 87 mg/kg au point de sondage PM41-2) ;
- d'arsenic (concentration maximale de 58 mg/kg aux points de sondage IBB1 et SED2-2) ;
- de cadmium (concentration maximale de 0.96 mg/kg au point de sondage PM10-1) ;
- de cuivre (concentrations maximales de 98 mg/kg dans le bournier B7 et 31 mg/kg au point de sondage PM41-2) ;
- de chrome (concentrations maximales de 200 mg/kg dans le bournier B7 et 98 mg/kg au point de sondage IBB1) ;
- de mercure (concentration maximale de 0,23 mg/kg au point de sondage PM41-2) ;
- de nickel (concentration maximale de 46 mg/kg au point de sondage PM24-2) ;
- de molybdène dans le fond du bournier B2
- de benzène toluène éthylbenzène xylènes (BTEX) à une concentration maximale de 5,8 mg/kg dans le bournier B7.

Aucun impact n'a été décelé hors site.

Des travaux de réhabilitation sont prévus afin de rendre le site compatible à un usage agricole.

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté(s) : Non renseigné

Documents associés : Non renseigné


Géolocalisation

Parcelles concernées par le SIS :

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
Meillon	1	ZD	0061	64
Meillon	1	ZD	0076	64


Meillon	1	ZD	0078	64
Meillon	1	ZD	0081	64
Meillon	1	ZD	0083	64
Meillon	1	ZD	0085	64

Plans cartographiques :

 Emplacement classification

Fond de carte SCAN IGN®

Classification :
SSP00124130101

 Emprise classification

Fond de carte Parcellaire
Express (PCI) IGN®

Classification :
SSP00124130101

Coordonnées du centroïde
(Web Mercator) :

Long. : -10693.576274528303, Lat. : 1717550.5141086036

Superficie estimée :

32262 m²

1 - Pour les établissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement (www.georisques.gouv.fr)

2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche

3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les établissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.

TEPE PUIITS LE LANOT 6 ET MANIFOLD MC12 - LL16 ET MC12

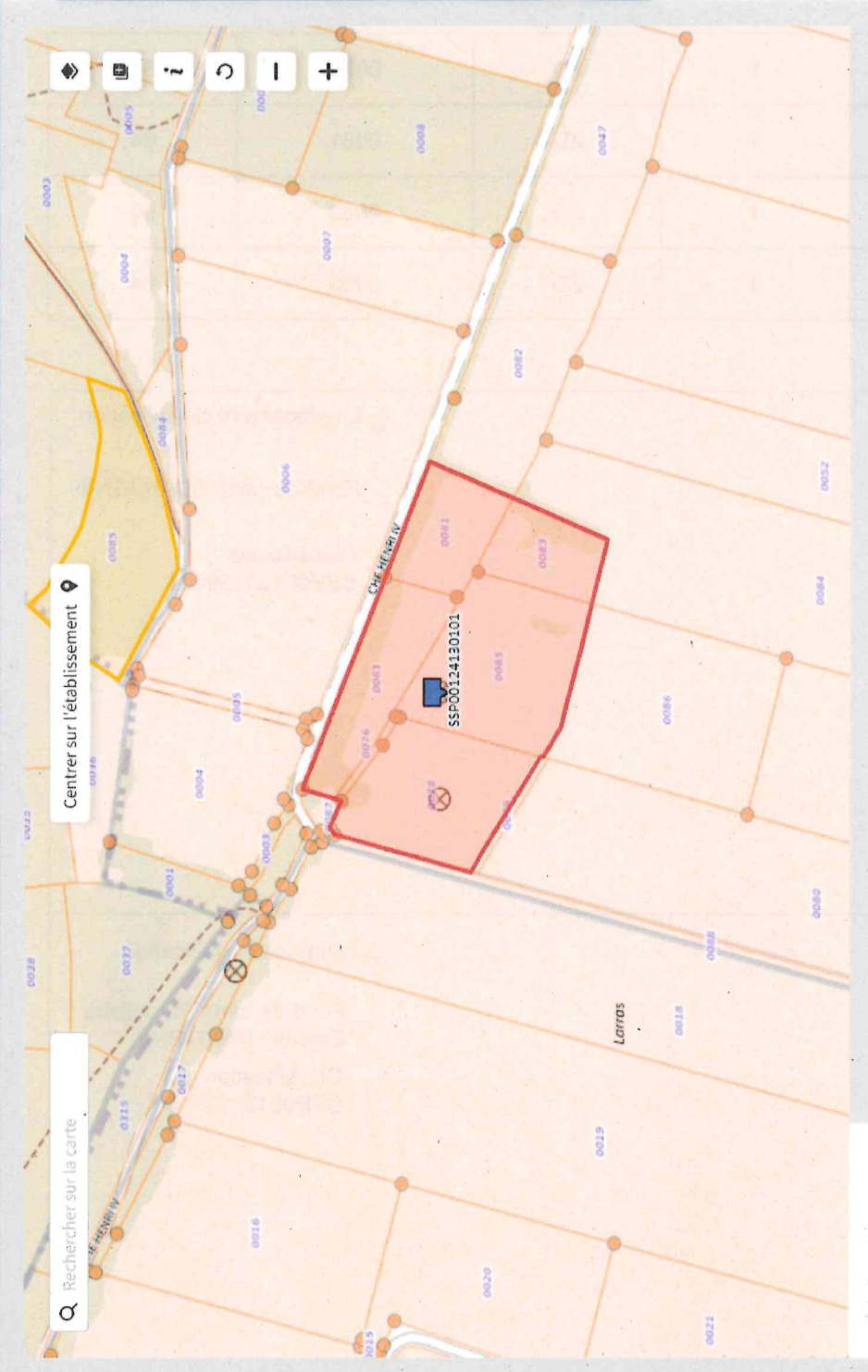
Mise à jour : 30/10/2019
 Organisme gestionnaire : DREAL - DRIEE - DEAL
 Identifiant SSP : SSP0012413
 Autres identifiants : 64.0162
 Source de données : BASOL
 Activité :
 Période d'activité : N/A
 Localisation : 64376 MEILLON
 Nature de la géolocalisation : Coordonnées de l'adresse

Instruction

#SSP001241301
 Mise à jour : 15/04/2022
 État de la fiche : Soumis
 Statut de l'instruction : En cours

Classification

★ Fiche SIS #SSP00124130101
 Mise à jour : 15/04/2022
 État de la fiche : Validé
 Statut de la classification : SIS



SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS TEPF_MEILLON-1 (MLN1) à MEILLON

Description du établissement

Date de dernière mise à jour des informations : 26/08/2021

Nom : TEPF_MEILLON-1 (MLN1)
Adresse : MEILLON
Commune principale : MEILLON (64376)
Communes secondaires : Non renseigné
Activités : 11.1Z - Extraction d'hydrocarbures
Description : Non renseignée

Conclusions de l'administration sur l'état des sols

Date de dernière mise à jour des informations : 30/03/2022

Terrain répertorié en Secteur d'Informations sur les Sols (SIS)

Identifiant : SSP00061900101

Ancien identifiant SIS : 64SIS10793

Description¹ : Le site Meillon 1 a été réhabilité pour un usage industriel. Les travaux de réhabilitation ont été cadrés par arrêté préfectoral (arrêté Mines/2017/07 du 04/07/2017) et ont fait l'objet d'un procès-verbal de récolement qui a conduit à lever la police des mines pour ce site (arrêté préfectoral Mines/2020/02 du 07/01/2020). Le site est désormais occupé par la société ECO GRAV' pour le tri, le recyclage de déchets et la vente de matériaux.

Documents associés² : Arrêté Préfectoral MINES/2017/07

Arrêté préfectoral MINES/2020/02

Rapport de recevabilité

Mémoire de fin de travaux

Arrêté Préfectoral MINES/2017/07

Arrêté préfectoral MINES/2020/02

Synthèse de l'action de l'administration

Date de dernière mise à jour des informations : 01/04/2022

Description³ :

Ancien site de puits d'observation de pression de gisement sur la commune de Meillon. L'instruction du dossier de réhabilitation des sites du puits Meillon 1 (MLN1) a été réalisée dans le cadre de la déclaration d'arrêt définitif des travaux miniers (Article 43 du décret n°2006-649 du 2

juin 2006). Le puits MLN1 a été foré du 11/07/1964 au 08/05/1965 puis définitivement bouchés en 24/05/1997. Les coordonnées de la tête de puits (en Lambert 93) sont X = 431 332 m, Y = 6247 340 m, Zsol = 203,6 m/NGF. La tête de puits a été découpée à environ -2.5 m/TN.

L'emprise du site occupe une superficie totale d'environ 17 462 m². La plate-forme du puits MLN1 est référencée dans la base de données Basias du BRGM sous le n° AQI6400548.

La plate-forme est entourée de bois et de parcelles agricoles et est bordée par la route départementale 938 au sud. Un complexe sportif est implanté à 250 m au sud-ouest, les d'habitations les plus proches sont situées à environ 350 m au nord-est.

Concernant l'hydrogéologie, le site se situe au droit de l'aquifère des Molasses du bassin de l'Adour et alluvions anciennes de Piémont. Il est également possible que l'extension de la nappe alluviale du Gave s'étende jusqu'au droit du site. L'inventaire des puits dans le secteur a montré l'existence de quelques ouvrages dans la formation alluviale de la nappe de Bordes avec une profondeur de 15 à 20 mètres.

Concernant l'hydrologie, la zone est longée en parties nord et ouest par un petit cours d'eau de dénomination inconnue qui rejoint le ruisseau le Lagoin à environ 40 m en aval, présentant un très faible débit. Le Lagoin traverse ensuite la commune d'Aressy avant de rejoindre le Gave de Pau à environ 2,6 km plus à l'ouest.

Le site n'est inclus dans aucun périmètre d'inventaires écologiques.

Un diagnostic environnemental du site a été réalisé en 2014 dans le cadre de la déclaration d'arrêt définitif des travaux miniers a mis en évidence :

- l'absence de contamination par des SRON (Substances Radioactives d'Origine Naturelle),
- des impacts résiduels en hydrocarbures dans les sols (teneur maximale mesurée = 3 200 mg/kg),
- l'absence d'impact dans les eaux souterraines,
- l'absence d'impact dans les eaux de surface et les sédiments du ruisseau à proximité du site,
- l'absence d'impact dans les sédiments du Lagoin.

Les installations de surface et les ouvrages ont été démantelés. L'ensemble des déchets de démolition a été évacué.

Les travaux de réhabilitation du site se sont déroulés en 2 phases de octobre 2001 à janvier 2002 et de aout 2017 à décembre 2017.

Les matériaux présentant une concentration en hydrocarbures totaux supérieures ou égale à 1000 mg/kg sont excavés et éliminés dans des installations autorisées.

Les concentrations maximales résiduelles en hydrocarbures totaux après travaux sont comprises entre 260 mg/kg et 940 mg/kg. Les terres qui présentaient des anomalies en métaux ont été remblayées sous 50 cm de matériaux sains et à 50 cm du niveau maximum que peut atteindre la nappe durant la période des hautes eaux. Une analyse de risques résiduels a été réalisée sur la base des concentrations résiduelles post-travaux ainsi que sur les mesures de gaz du sol réalisées en 2018 afin de justifier la compatibilité du site pour l'usage envisagé (usage industriel).

L'étude conclut que l'état résiduel des terrains après travaux sur Meillon 1 est compatible d'un point de vu sanitaire avec l'usage futur

(plateforme de recyclage de matériaux de BTP).

Sur la base du rapport de fin de travaux établi par l'exploitant le 13/02/2019, complété le 04/12/2019 et la visite du site réalisée le 05/09/2019, la DREAL a établi le Procès Verbal de récolement de fin de travaux le 13/12/2019.

Il n'y a plus de trace visible en surface de l'activité minière sur le site Meillon-1. Le site est désormais occupé par la société ECO GRAV' pour le tri, le recyclage de déchets et la vente de matériaux.

La police des mines a été levée par l'arrêté préfectoral MINES/2020/02 du 07/01/2020.

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté(s) : Non renseigné

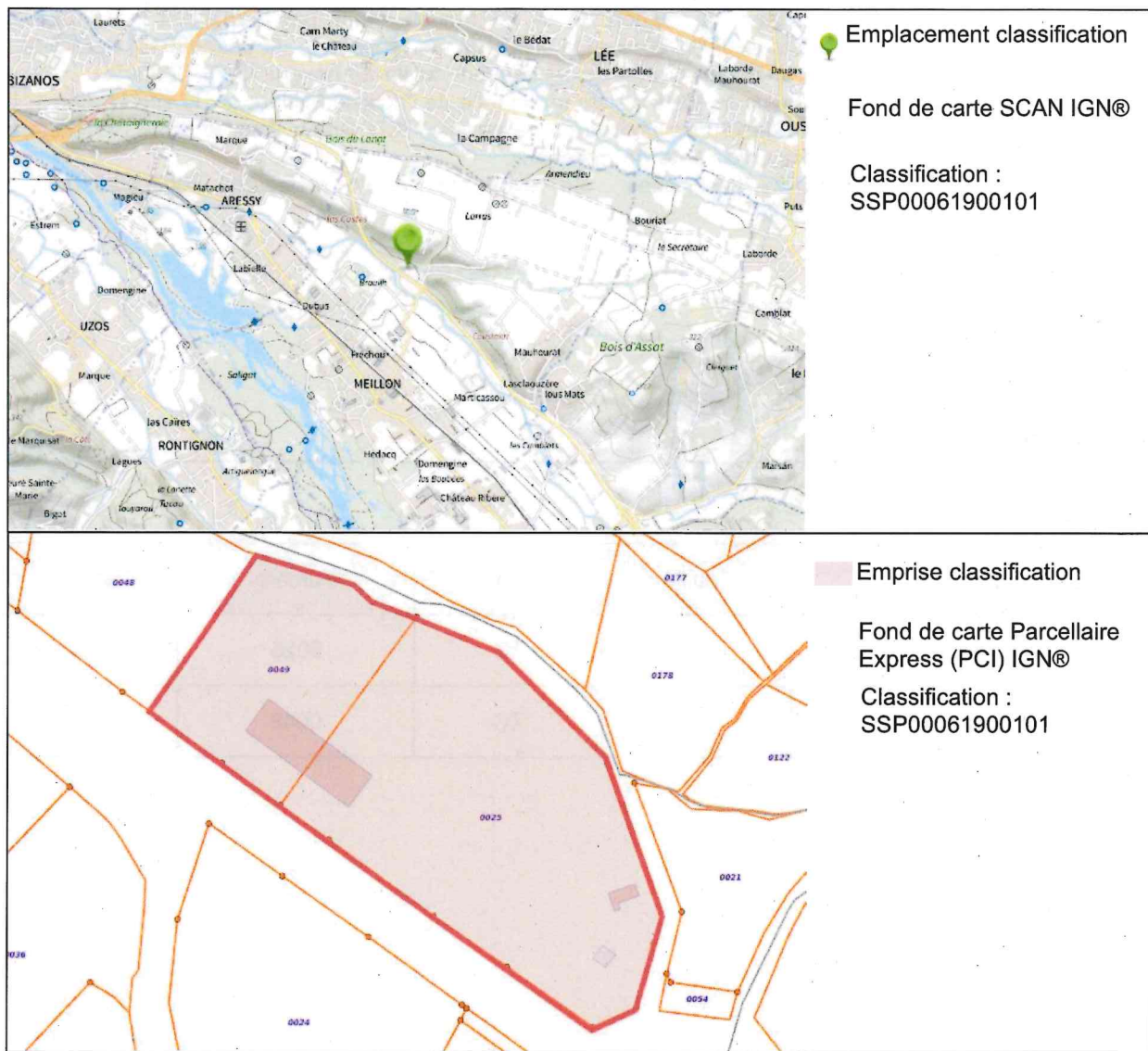
Documents associés : Non renseigné

Géolocalisation

Parcelles concernées par le SIS :

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
Meillon	1	ZC	0025	64
Meillon	1	ZC	0049	64

Plans cartographiques :



Coordonnées du centroïde (Web Mercator) : Long. : -34431.04901306667, Lat. : 5353894.793563467

Superficie estimée : 17508 m²

1 - Pour les établissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement (www.georisques.gouv.fr)
 2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche
 3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les établissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Nouvelle – Aquitaine**

Service Environnement Industriel
Département Risques Chroniques

Pau, le 09 JUIN 2022

Affaire suivie par :

Sonia COMPANY

Tél. : 05 49 55 63 79

Courriel : consultation-epci-sis.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr

Le Préfet des Pyrénées-Atlantiques

à

Destinataires in fine

Objet : Consultation relative aux projets de modifications de Secteurs d'Information sur les Sols
PJ : Projets de SIS entrant dans le périmètre de votre EPCI

La protection de la santé des populations vis-à-vis des risques liés aux pollutions historiques des sols est une priorité. La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové du 24 mars 2014 a créé le dispositif des secteurs d'information sur les sols pour conserver la mémoire des sites pollués qui pourraient présenter des risques pour la santé, notamment en cas de changement d'usage.

Une troisième vague de secteurs d'informations sur les sols ont été créés par arrêté préfectoral et mise en ligne depuis 2019¹. Les SIS ont été annexés ou sont en cours d'être annexés aux documents d'urbanisme.

La présence d'un secteur d'information sur les sols sur un terrain impose à un porteur de projet d'aménagement la réalisation d'une étude de sols et la détermination de mesures de gestion de la pollution afin de garantir la compatibilité du projet d'aménagement et des usages avec l'état des sols. Une attestation justifiant le respect de ces dispositions devra être jointe au moment du dépôt du permis de construire.

Comme je vous l'avais évoqué dans mon courrier du 5 février 2018, la liste des secteurs d'information sur les sols doit être actualisée régulièrement.

Une troisième vague de créations ou de modifications de fiches vient d'être lancée, et a permis d'identifier 19 sites concernés à l'échelle régionale, dont 7 à l'échelle du département, répondant à la définition fixée par l'article L.125-6 du code de l'environnement. Les sites dont les fiches sont jointes à ce courrier sont susceptibles d'entrer dans le dispositif à l'échelle du périmètre de votre Établissement Public de Coopération Intercommunale.

1 <https://www.georisques.gouv.fr/dossiers/sis-secteur-dinformation-sur-les-sols/donnees#/>

Conformément à l'article L. 125-7 du code de l'environnement, j'ai l'honneur de vous consulter sur les projets de secteurs d'information sur les sols pour votre territoire. Vous trouverez, en pièces jointes, les fiches pour les secteurs d'information sur les sols pré-identifiés sur votre territoire.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire part de votre avis sous 2 mois, délai fixé au I de l'article R. 125-44 du code de l'environnement. Après ce délai, votre avis sera réputé favorable. Je vous remercie d'adresser votre avis **par courriel à l'adresse suivante :**
consultation-epci-sis.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr.

Pour tout envoi de fichiers volumineux, je vous remercie d'utiliser la plateforme sécurisée
<http://melanissimo.developpement-durable.gouv.fr>

Le Préfet



Eric SPITZ